

PROCES-VERBAL
Du CONSEIL D'ADMINISTRATION
Samedi 2 mars 2013 à Coursegoules

08 AVR. 2013

ARRIVEE

L'an deux mille treize, le deux mars, en marge de l'Assemblée générale ordinaire 2013, les membres du conseil d'administration de l'association Conseil de développement du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur, domiciliée au 1, avenue François Goby - 06460 Saint-Vallier-de-Thiery, se sont réunis dans la Chapelle des Pénitents Blancs de Coursegoules.

Cette réunion du Conseil d'administration a fait suite à la réélection, en assemblée générale ordinaire, du premier tiers sortant du Conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration était présidé par Mme. Corinne Lesage, assistée d'un secrétaire de séance, M. René Perier.

L'ordre du jour a été rappelé par la Présidente : désignation du bureau du Conseil d'administration et en son sein du trésorier de l'association jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Le contenu de l'article 11 des statuts de l'association est rappelé :

Article 11 / Attributions et fonctionnement du Bureau

Le bureau est l'exécutif du Conseil de développement. Il en assure la représentation en justice.

Il prépare et exécute les délibérations du Conseil.

Il assure l'exécution du budget. Il est l'ordonnateur des dépenses, il prescrit l'exécution des recettes, signe les marchés et contrats,

Il assure l'administration générale de l'association. Il exerce le pouvoir hiérarchique sur les personnels dédiés au Conseil de développement.

Il peut recevoir délégation d'attribution du Conseil d'administration. Lors de chaque réunion du conseil d'administration, le bureau rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation du conseil d'administration.

Le Bureau convoque les réunions du conseil d'administration

Le Bureau fonctionne sur un mode collégial. Tous les membres du bureau sont sur le même pied d'égalité

Le Bureau répartit en son sein les tâches et les compétences.

Les décisions du bureau sont adoptées par consensus.

Après recueil des candidatures de Michèle Pinguet, de Corinne Lesage et de René Perier et après débat entre les administrateurs, la Présidente de séance a mis aux votes les propositions suivantes :

- **Désignation du bureau de l'association :**

Le Conseil d'administration désigne les trois membres du Bureau du Conseil d'administration, qui assurent ainsi la co-présidence de l'association « Conseil de développement du PNR des Préalpes d'Azur :

- **Mme. Michèle PINGUET, née le 24 octobre 1946 à Courcelles de Touraine (Indre et Loire) domiciliée 4000, route des termes - 06140 Coursegoules**

 Page 1 / 2

Conseil de Développement du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur

- Mme. Corinne LESAGE, née le 17 août 1966 à Nice, domiciliée 4173, route de la plaine - 06750 Caille
- M. René PERIER né le 1^{er} juillet 1946 à Sousse (Tunisie), domicilié 190, route de l'Houmée - 06850 Briançonnet

Le Conseil d'Administration adopte, à l'unanimité, cette proposition.

- **Désignation du Trésorier de l'association :**

René PERIER est désigné Trésorier de l'association jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Le Conseil d'Administration adopte, à l'unanimité, cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 12h30

A Coursegoules, le 2 mars 2013.

La Présidente de séance
Corinne Lesage



Le Secrétaire de séance
René Perier



Fait en deux (2) exemplaires